

nier, la Société portant le nom de Ligue contre la vaccination compulsive a été formée. Le Dr. A. B. Craig a été nommé président et le Dr. S. Gauthier, secrétaire-trésorier.

Le but de cette société est de s'opposer par tous les moyens légaux au fonctionnement de la loi actuelle sur la vaccination, et d'en demander le rappel. Toute personne payant une piastre par année, et d'avance est considérée membre de la dite société.

L'association fait publier dans les journaux, l'annonce suivante : " Il a été décidé d'informer le public que les Officiers de Santé n'ont pas le droit de vacciner contre la volonté des personnes ou des gardiens de ces personnes ; que la résistance est permise.

La dite association offre toute protection à ceux de ses membres qui résisteront aux vaccineurs employés par le Bureau de Santé qui, sous prétexte de salubrité publique, infusent dans un grand nombre de cas les germes de maladies virulentes, font violence à la liberté individuelle et violent le domicile. L'association s'engage à défendre ses membres devant les tribunaux."

---

LA JEUNE MÈRE ou l'éducation du premier âge, journal illustré de l'enfance, paraissant le 1er. de chaque mois. Sommaire du 2e numéro, 1er. Décembre 1874 :—Causerie du docteur (*L'allaitement maternel*).—L'éducation du nouveau-né (*L'hiver*).—Dépopulation de la France.—Le massacre des innocents. *Extrait de l'Union Médicale du Canada*.—Les pattes de taupe.—Mortalité des nouveau-nés à Lyon pendant le mois de septembre.—L'air (*enfantin*, par Augusta Coupey).—Le coucou et le ramier (*fablc*).—Qu'y faire ?—Bibliographie.—Nouvelles. GRAVURES.—Les jeux de l'enfance. — La Colombe.—L'hiver.

---

L'ISOLEMENT DES VARIOLEUX —Le système de recevoir les varioleux dans les hôpitaux ordinaires présente un grand nombre d'inconvénients faciles à saisir ; aussi, les autorités de l'Hôtel-Dieu ont pris la résolution de ne plus recevoir les malades de cette catégorie. Aujourd'hui il n'y a plus dans cette institution un seul cas de petite vérole. Les directeurs de l'Hôpital-Général n'ont pas cru pouvoir suivre la même ligne de conduite, car il existe, paraît-il, une loi qui oblige les hôpitaux recevant une aide du gouvernement de pourvoir à une salle pour les varioleux. Si une telle loi existe, comme nous avons tout lieu de le croire, nous espérons que l'on s'empressera de la rappeler dès cette session.

---

RÉOUVERTURE DE LA FACULTÉ.—Le cours de M. Chauffard, repris le mercredi, 2 décembre, n'a donné lieu à aucun trouble bruyant ; il a néanmoins été l'occasion d'une nouvelle manifestation qui a con-